

## Appel à projets (AAP) Tremplin 2024

*Projets de R&D pour développer des innovations pour des sols et pelouses sportifs durables*

### Préambule

Les fédérations françaises de Golf (ffgolf), de Football et la Ligue de football professionnel (FFF et LFP), France Galop (représentant 5 hippodromes) et la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH, représentant 225 hippodromes), l'Association des Personnels d'Entretien des Terrains de Golf (AGREF) à travers l'Institut Ecoumène Golf & Environnement, l'Université Paris-Saclay (UPSaclay) et l'Institut technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) ont choisi de collaborer afin de créer un écosystème inédit, engagé dans un programme d'innovation et de recherche partagé : le consortium SPOR&D. Notre ambition est d'associer l'expertise scientifique à l'exigence environnementale, sanitaire et sportive, afin de favoriser le développement et le déploiement de solutions pour des pelouses sportives soutenables sur les plans environnemental, économique et social.

Dans ce contexte, un mécanisme de soutien de projets est proposé pour 2024 : un appel à projets de recherche en accord avec les objectifs scientifiques du consortium :

- Adapter la conduite culturale du gazon au changement climatique et aux spécificités de chaque territoire
- Garantir la sécurité sanitaire, humaine, animale et environnementale des pelouses sportives et des hippodromes
- Améliorer la soutenabilité des infrastructures de sports sur gazon sur le plan environnemental, économique et social en accord avec les exigences sportives définies par les fédérations et autorités nationales et internationales

### Nature des projets attendus

Le présent appel à projet est ouvert à tout acteurs publics ou privés susceptibles d'intervenir sur l'une des 3 priorités ci-dessous définies par le Comité de pilotage de SPOR&D pour l'année 2024 :

- Les maladies cryptogamiques
- La gestion des adventices
- La gestion de l'eau

Les 3 meilleurs projets seront accompagnés financièrement par une subvention SPOR&D. Les lauréats seront appelés et présentés sur la scène de la Journée Innovations le 13 février 2025 à l'Insep (Paris). Cet événement national réunira chercheurs, entreprises et responsables de sites sportifs (football, golf et courses hippiques) dans l'objectif de partager et encourager le développement de solutions innovantes pour des sols et pelouses sportifs durables.

# Règlement AAP Tremplin

## Critères d'éligibilité des projets

Tous types de projets peuvent être proposés, par des acteurs publics et privés, s'ils apportent des réponses innovantes aux enjeux actuels des terrains de golf, de football et des hippodromes.

Pour être éligible, un projet doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Dossier
  - Être soumis, dans les délais, à l'adresse suivante : [spord@ffgolf.org](mailto:spord@ffgolf.org) ;
  - Former un dossier de candidature complet, au format imposé, tous les paragraphes, tableaux étant renseignés et signés.
- Projet
  - S'inscrire dans l'une des thématiques identifiées pour cet appel.
  - Porter sur des dépenses non-engagées avant le dépôt de la demande d'aide ;
  - Ne pas causer un préjudice important du point de vue de l'environnement (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.
- Porteur
  - Être déposé par un porteur unique ou un consortium rattaché à une structure localisée en France (les travaux de recherche peuvent cependant être partiellement à l'étranger si cela est justifié par le projet)
  - Être si possible associé à un ou plusieurs partenaire(s) académique(s)
  - Être composé uniquement de partenaires éligibles à recevoir des aides (en particulier, les partenaires doivent être à jour de leurs obligations fiscales et sociales, ne pas être sous le coup de la récupération d'aides déclarées illégales ou incompatibles par la Commission européenne, et ne pas avoir le statut d'« entreprise en difficulté » au sens de la réglementation européenne des aides d'Etat)

Les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement seront exclus (application du principe DNSH – Do No Significant Harm ou « absence de préjudice important ») au sens de l'article 17 du règlement européen sur la taxonomie.

## Critères et processus de sélection

- Critères de sélection

Si votre dossier est conforme et complet, il sera évalué par le Comité Scientifique (CS) de SPOR&D selon les critères suivants :

- La qualité et l'originalité du projet scientifique
- L'intérêt du projet au regard des enjeux de SPOR&D
- La faisabilité (budget, moyens humains, timing, etc.)

Les projets présentant un ou des partenaire(s) académique(s) seront encouragés.

- Processus de sélection

Le CS se réserve le droit de demander des informations complémentaires aux porteurs de projets pour la sélection des lauréats.

Sur proposition du CS, le jury adossé au Comité de pilotage de SPOR&D prendra les décisions de sélection.

## Agenda : clôture de l'AAP, résultats et démarrage des projets lauréats

Clôture de l'AAP : le 18 novembre 2024 à minuit

Annnonce des projets nominés : décembre 2024

Annnonce des projets lauréats (parmi les nominés) : le 13 février 2025 lors de la Journée Innovations

- Les nominés seront invités à présenter un poster dans la galerie des nominés (impression prise en charge)
- Les nominés auront accès aux infrastructures de speed-meetings
- Les lauréats se verront attribués une subvention

Le démarrage des projets lauréats sera effectif après la signature du contrat de reversement de la subvention entre le coordonnateur de SPOR&D (ffgolf) et le lauréat.

## Modalités de financement et d'accompagnement

Maximum 20k€ de subvention SPOR&D/projet avec un taux de financement maximum de 50%. Les fonds devront être dépensés dans les 3 ans suivant le financement du projet.

Un accompagnement scientifique du projet pourra être proposé par SPOR&D.

## Rapports annuels et rapport final

Un rapport annuel présentant les avancées du projet sera à fournir au coordonnateur de SPOR&D, à la date d'anniversaire de la signature du contrat de reversement de la subvention.

Un rapport final présentant l'ensemble des résultats sera demandé en fin de réalisation du projet.